

DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES

En vigueur le: 10 mars 2009	Mise à jour: 06-11-2012
Personne visées : Tous les pompiers et officiers	
But : Efficacité opérationnelle	
Third I defined to a define it perilips 500 / 500	5.0.0.
Titre: Conducteur de camion pompe 338 / 538	D.O.S. 7

Lors d'appel d'urgence

Seuls les pompiers qui auront reçu leurs formation d'opérateur de pompe seront autorisés à conduire.

Seuls les pompiers qui auront fait le test de conduite maison seront autorisés à conduire.

Seuls les pompiers qui ont leur permis de classe **4A** seront autorisé à conduire.

Autres appels

Les pompiers qui ont leur classe **4A** pourront, lors de pratique, de retour en caserne ou toute autre appel non urgent décidé par l'officier en charge, conduire les véhicules même s'ils n'ont pas leur cours d'opérateur de pompe.

Carol Dugas Directeur